Décision 16-DCC-68 du 13 mai 2016

relative à la prise de contrôle exclusif d'activités de distribution automobile par la société NDK auprès des sociétés Sète Exploitation Automobiles, L'Occitane Automobiles et Diffusion Automobile Clermontaise

Posted on: 08 juin 2016 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	NDK
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sète Exploitation Automobile, L'Occitane Automobiles et Diffusion Automobile Clermontaise

Lire

le texte intégral de la décision
53.2 Ko